

Risques industriels. La préfecture fait pression sur Yara, classée Seveso 3

Frédéric SALLE. Publié le 09/10/2018 à 19h38

Invitée à réduire ses rejets et se pencher sur le confinement de son installation, l'usine d'engrais, classée Seveso 3, a reçu une mise en demeure. Sujet sensible pour la préfecture de Loire-Atlantique.

La préfecture de Loire-Atlantique hausse le ton vis-à-vis du géant de l'engrais à Montoir-de-Bretagne. Par un courrier daté du 3 août, elle rappelle les obligations de la société, ponctuées d'une mise en demeure, signe d'une fermeté accrue faute de résultats.

Depuis trois ans, il est demandé à la direction du site à haut risque, classé Seveso 3, de réaliser une étude de protection de la salle de contrôle de production d'acide nitrique vis-à-vis « **des risques toxiques, d'incendie ou d'explosion** ». L'enjeu ? « **L'absence de protection de l'atelier peut engendrer l'impossibilité pour le personnel chargé de la surveillance d'effectuer la mise en sécurité.** »

Yara « étonné »

Depuis l'arrêté préfectoral imposant de 2015, les inspecteurs de l'environnement ont constaté à deux reprises que l'étude permettant la mise aux normes n'est pas réalisée. La visite du 18 juin dernier a débouché sur la mise en demeure. L'entreprise doit « **finaliser l'étude dans un délai de trois mois** ».

Si elle ne respecte pas le calendrier, elle s'expose « **à des poursuites pénales** ». Les sanctions fixées par le Code de l'environnement vont « **d'une amende à une suppression du fonctionnement des installations** ».

Chez Yara, on se dit « **étonné** » d'avoir reçu cette mise en demeure. « **L'étude faite par Veritas avait été remise en mai 2017, mais on nous a demandé de la compléter avec des scénarios de prise en compte de risques technologiques et d'une étude de danger** », explique le directeur du site, Hervé Gibault. En mars 2018, il a pris « **l'engagement de rendre l'étude en septembre** ».

La mise en demeure lui donne désormais trois mois supplémentaires mais, pour le directeur, « **il n'y a pas de problème de confinement de la salle de contrôle en question, ni de travaux à réaliser** ».

Dérogação

La préfecture attend aussi Yara « **avec la même fermeté** », confirme la préfète, sur deux autres points liés à la protection de l'environnement. Constatant l'absence de traitement des eaux industrielles, « **l'exploitant doit nous remettre ses observations d'ici un mois** ». Enfin, les rejets dans l'air de Yara sont très loin d'être dans les clous. « **L'exploitant doit envoyer son dossier de demande de dérogation.** »

Sur ce point, Yara a sollicité une lettre d'appui à la députée Audrey Dufeu-Schubert, mentionnant inévitablement le risque pour l'emploi sur le site. « **J'ai refusé de cautionner cette demande** », témoigne la parlementaire, sensible aux efforts à mener, « **entre autres, en matière de pollution industrielle après avoir pris connaissance des chiffres inquiétants des cancers dans la région nazairienne** ».

Yara garantit pourtant que même très au-dessus des normes françaises et européennes, « **ses rejets, de nitrates par exemple, n'ont pas d'effet sur la santé** ». Le directeur l'annonce, en termes de rejets, il ne peut pas faire mieux, « **sauf à raser le site et reconstruire avec des équipements désormais plus efficaces** ». L'usine de Montoir, vieille d'une cinquantaine d'années, devra fonctionner avec l'existant, « **en améliorant la performance environnementale** ».